



Procès-verbal de séance Conseil de la Communauté de communes CAZALS - SALVIAC

Séance ordinaire du 26 septembre 2024

Les membres du conseil de la Communauté de communes CAZALS-SALVIAC, dûment convoqués, se sont réunis **à 20 h 30 à la salle des fêtes à Montcléra**, sous la présidence du 1^{er} Vice-président, Monsieur François DOLS, en l'absence de Madame Mireille FIGEAC, Présidente.

Date de convocation : 19 septembre 2024

Délégués en exercice : 25

Délégués présents : 20

Délégués absents : 5

Procurations : 3

Votants : 23

Présents : Mesdames et Messieurs ALAZARD Laurent, BONAFIOUS Jérôme, CABANEL Alexandre, CHASSAIN Véronique, COURNAC Jean-Marie, DOLS François, FRENCH Rachel, GOMEZ Nadège, LAVERGNE Christian, LAVERGNE Yves, MÉLINE Philippe, PÉRIÉ Pascal, PUGNET Didier, PUYO Ingrid, RIGAL Philippe, SÉGOL Pierre, THEULET Guy, VAYSSIÈRES André, VILARD Gilles et VINGES Lucy.

Absents et pouvoirs : AUBRY Richard, BESSIÈRES Rosette (pouvoir à PUGNET Didier), DHIEUX Christine (pouvoir à PUYO Ingrid), FIGEAC Mireille (pouvoir à DOLS François), PEYRIÉ Sabine.

Assistaient également à la séance les suppléants, sans voix délibérative : POCAT-EARL Romaine, TOME Sogna.

Secrétaire de séance : Mme PUYO Ingrid.

Ordre du jour :

- Montant du loyer Appartement Fizet 2^{ème} étage Maison du cordonnier Cazals
- Subvention chapiteau Comité des fêtes de Frayssinet fête de la bière
- Véloroute : maitrise foncière
- Avis de principe feuille de route Lot Numérique
- Décision modificative budget principal DM 2
- Questions diverses : AO accueil du jeune enfant

Pièces jointes à l'ordre du jour :

PV de la précédente séance pour approbation

Note de synthèse des questions à l'ordre du jour et annexes

Approbation du PV de la précédente séance :

Observations sur le PV : néant

Demande de modification du PV : néant

Le PV de la précédente séance est approuvé.

INFORMATION AU CONSEIL

Compte-rendu des délégations d'attributions du Conseil communautaire au Bureau et au Président en application de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales

Marchés à procédure adaptée passés par délégation à la présidente :

La Présidente rappelle la délibération n°20.1806.01 du 18 juin 2020 qui la charge, conformément aux articles L.2122-22 et L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, de « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres à procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ». Elle donne lecture de la liste des marchés à procédure adaptée passés dans le cadre de cette délégation depuis la dernière séance du Conseil de Communauté :

Désignation	Entreprise retenue	Montants en € HT
Travaux école Goujounac		
1 Gros œuvre	BRONDEL Frères (Cazals)	94 235,14 €
2 Charpente couv. ossature bois	EVOBOIS (Mercuès)	48 397,76 €
3 Menuiseries extérieures bois	ARTISABOIS (Pradines)	6 970,00 €
4 Menuiseries aluminium	TRIVIS LHOSPITALET	20 279,00 €
5 Menuiseries intérieures	ARTISABOIS (Pradines)	11 426,75 €
6 Plâtrerie Isolation Faux-plafonds	SUDRIE ET FILS (24 Le Bugue)	44 618,20 €
7 Électricité	ELEC FAUCHÉ(Mercuès)	33 000,00 €
8 Plomb. sanitaire chauffage VMC	EURL PARAT (Goujounac)	38 560,83 €
9 Carrelage faïence	J. LLOPIS (Gindou)	12 143,02 €
10 Sols souples	ENT JOFRE (82 Lauzerte)	10 939,49 €
11 Peinture	Ets TEVENART	12 901,93 €
	TOTAL	333 472,12€
Remplacement escalier extérieur bureaux com com Salviac	BRONDEL Frères	12 203,00 €

DÉLIBÉRATIONS

N°24.2609.01 - Montant du loyer Appartement Fizet-2^{ème} étage Maison du cordonnier-Cazals

Monsieur le 1^{er} vice-Président propose au conseil de revoir le montant du loyer de l'appartement Fizet au 2^{ème} étage de la Maison du cordonnier à Cazals. Il propose de fixer le loyer mensuel à 300 € et les charges mensuelles à 20 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

Décide de fixer le loyer de l'appartement Fizet, au 2^{ème} étage de la Maison du cordonnier à Cazals, à 300 € mensuels et les charges mensuelles à 20 €.

Vote : unanimité Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0

N°24.2609.02 - Demande de subventions pour locations de chapiteaux

Monsieur le 1^{er} vice-Président indique au conseil qu'il été saisi de demandes de subventions pour la location de chapiteaux de la part du Comité des fêtes de Frayssinet-le-Gélat pour la Fête de la bière à Frayssinet-le-Gélat le 05/10/2024 et de la part de l'UCAPL pour le marché de Noël à Salviac le 08/12/2024.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

décide d'attribuer, conformément au barème pour les aides aux associations à la location de chapiteaux, les subventions suivantes :

- 2 770 € au Comité des fêtes de Frayssinet-le-Gélat pour la location d'un chapiteau pour la Fête de la bière à Frayssinet-le-Gélat le 05/10/2024 ;
- 2 766 € à l'UCAPL pour la location d'un chapiteau pour le marché de Noël à Salviac le 08/12/2024.

Vote : unanimité Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0

N°24.2609.03 – Subvention Fédération des artisans et commerçants du Lot

Monsieur le 1^{er} vice-Président indique au conseil que la Fédération des artisans et commerçants du Lot sollicite le versement de la subvention 2023 de 1 280 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Décide d'attribuer sur le budget 2024 une subvention de 1 280 € à la Fédération des artisans et commerçants du Lot pour l'organisation de la Journée nationale du commerce de proximité en 2023 ;
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Vote : unanimité Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0

N°24.2609.04 - Véloroutes : maîtrise foncière

Monsieur le 1er vice-Président rappelle le projet de véloroutes, porté par la communauté de communes : la liaison entre les Vallées du Lot et de la Dordogne et l'extension de la voie verte de la Vallée du Céou depuis Pont-Carral vers Saint-Germain. Il indique que le projet va nécessiter des acquisitions foncières, pour la réalisation de certaines liaisons cyclables de manière sécurisée. C'est notamment le cas pour la liaison entre Cazals et Salviac, du fait de la dangerosité sur la RD673 (poids-lourds, vitesse). Il expose les dispositions réglementaires qui pourraient s'avérer utiles au projet (zone d'aménagement différé et/ou déclaration d'utilité publique) et précise qu'il convient, dans un premier temps, d'avoir un tracé avec des variantes permettant d'engager des discussions avec les propriétaires.

Il propose au conseil de valider la poursuite de la démarche, notamment auprès d'un bureau d'étude paysagiste-VRD-géomètre afin d'affiner le tracé et ses alternatives, et d'autoriser la présidente à engager les négociations en vue des acquisitions nécessaires.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Donne pouvoir à la présidente ou son représentant pour la poursuite des démarches nécessaires à la réalisation du projet de véloroutes, dont les acquisitions foncières amiables.

Vote : majorité

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 1

N°24.2609.05 - Avis de principe feuille de route Lot Numérique

Monsieur le 1er vice-Président fait le compte rendu de la commission Action sociale - Services à la personne qui s'est tenue jeudi 19 septembre. Il indique que la communauté de communes est invitée à se prononcer sur la nouvelle feuille de route à retenir pour le syndicat mixte Lot Numérique.

Le syndicat arbitrera les actions choisies et priorités données lors d'un conseil syndical le 21 octobre 2024 auquel les élus communautaires délégués seront conviés. Le positionnement de la communauté de communes est attendu pour le 14 octobre.

Compte tenu des incidences des choix qui seront retenus, aussi bien en termes financiers qu'en matière de gouvernance, avec une éventuelle évolution du syndicat vers un syndicat à la carte, le 1^{er} vice-président propose qu'un groupe de travail restreint soit chargé d'étudier dans le détail, et dans les meilleurs délais, les options à retenir ou non.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

Considérant les implications des choix à effectuer,
- charge le président de la commission Action sociale – Services à la personne, Monsieur François Dols, les élus délégués auprès du syndicat Lot Numérique, MM. Jérôme BONAFOUS, titulaire, et Monsieur Laurent ALAZARD, suppléant, Monsieur Alexandre CABANEL et Madame Nadège GOMEZ, d'étudier les actions envisagées pour rendre l'avis nécessaire à Lot Numérique pour sa nouvelle feuille de route ;

Vote : unanimité Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0

Date réunion groupe travail : jeudi 3 octobre à 14 h

N°24.2609.06 - Décision modificative - budget annexe Office de Tourisme - DM 1

Monsieur le 1er vice-Président indique aux membres du conseil communautaire qu'il convient de prendre en compte les restes à recouvrer de 2022 qui s'élevaient à 591,23 € sur le budget annexe de l'OTI en prévoyant une provision de 150 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- décide de modifier les inscriptions budgétaires comme ci-après.

Intitulé	DEPENSES		RECETTES	
	Comptes	Montant	Comptes	Montant
FONCTIONNEMENT		0		0
CHAPITRE 011 - Charges à caractère général		-150		
<i>Autres fournitures</i>	60618	-150		
CHAPITRE 68 - Amortissements et Provisions		150		
<i>Dotations aux dépréciations</i>	6817	150		

Vote : unanimité

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

N°24.2609.07 - Décision modificative - budget principal DM 2

Monsieur le 1er vice-Président indique aux membres du conseil communautaire qu'il convient de procéder à des modifications des inscriptions budgétaires pour prendre en compte les décisions récentes et actualiser les données selon les notifications reçues depuis la dernière séance.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- décide de modifier les inscriptions budgétaires comme ci-après.

BUDGET PRINCIPAL - DM N° 2		DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	Fonctio	Comptes	Montant	Comptes	Montant
INVESTISSEMENT			0		0
OPERATION 13 - BATIMENTS ET MATERIEL			-10 000		0
<i>Bâtiments</i>		21318-013	-10 000		
OPERATION 26 - MAISON DE LA NATURE	78		10 000		0
<i>DGD / MP</i>	78	21318-026	10 000		
FONCTIONNEMENT			15 199		15 199
CHAPITRE 011 - Charges à caractère général			8 000		
<i>Achats de prestations de services</i>	316	6042	8 000		
CHAPITRE 65 - Autres charges gestion courante			1 280		
<i>Subv Fédé commerçants artisans éd 2023</i>		6574	1 280		
CHAPITRE 74 - Dotations					13 000
<i>Participation régions</i>	316			7472	8 000
<i>DETR FNADT</i>	66			748371	5 000
CHAPITRE 013 - Atténuations de charges					2 199
<i>Remboursements sur rémunérations</i>	021			6419	2 199
CHAPITRE 014 - Atténuations de produits			5 919		
<i>Reversements de fraction de TVA</i>	01	73951	5 919		
<i>Reversement sur DGF</i>	01	74119	-18 394		
<i>Autres reversements sur dotations et participations</i>	01	7498	18 394		

Vote : unanimité Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Procès-verbal de séance arrêté à SALVIAC, le 27/09/2024.

La Secrétaire de séance,

Le Président de séance,
En l'absence de la présidente,
Le 1^{er} vice-président,

Ingrid PUYO

François DOLS

Publication électronique sur le site internet de la Communauté de communes Cazals-Salviac le **30/09/2024**.